

Génocide au Rwanda : un homme mis en examen à Paris

AFP, 16 septembre 2021

Un homme né au Rwanda en 1949, soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi, a été mis en examen jeudi par un juge d'instruction parisien notamment pour « génocide » et « crimes contre l'humanité », a indiqué le parquet national antiterroriste (PNAT).

Un homme né au Rwanda en 1949, soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi, a été mis en examen jeudi par un juge d'instruction parisien notamment pour « *génocide* » et « *crimes contre l'humanité* », a indiqué le parquet national antiterroriste (PNAT).

Visé par une information judiciaire ouverte en 2009, Isaac Kamali a été placé sous contrôle judiciaire.

Selon le communiqué du PNAT, qui confirme une information du *Parisien*, il lui est reproché « *son implication dans le génocide des Tutsi commis en 1994 au Rwanda, notam-*

ment sur le ressort de la préfecture de Gitarama ».

Contacté par l'AFP, son avocat n'a pas souhaité faire de commentaires.

Selon le PNAT, qui suit aussi les dossiers de crimes contre l'humanité, il a contesté les faits qui lui sont reprochés lors de son interrogatoire de première comparution devant le juge d'instruction.

Le septuagénaire, naturalisé français, réside près de Troyes (Aube), a-t-on appris de source proche du dossier.

« *C'est une surprise tellement le dossier est ancien* », a réagi auprès de l'AFP Alain Gauthier, cofondateur du Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR), qui avait porté plainte en février 2009 contre lui.

« *Est-ce que suite aux promesses d'Emmanuel Macron* » de poursuivre les génocidaires réfugiés en France, « *les choses vont s'accélérer ?* », s'est-

il interrogé. « *Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle, même si nous sommes loin de la cour d'assises* ».

Isaac Kamali avait été condamné par contumace en 2003 par un tribunal rwandais à la peine de mort, mais cette peine a ensuite été « *anéantie* » en raison de changements dans la loi rwandaise, selon la plainte de la CP-

CR consultée par l'AFP.

Il est toutefois ensuite resté dans le viseur de la justice rwandaise.

En 2008, il avait été arrêté à l'aéroport parisien de Roissy-Charles-de-Gaulle alors qu'il rentrait des Etats-Unis et Kigali avait réclamé son extradition, une demande rejetée par la justice française.